

Pôle communication

Mercredi 16 juin 2021



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

Évolution du protocole pour les voyageurs vaccinés

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a collégalement approuvé l'évolution du protocole élaboré par la direction des Affaires sanitaires et sociales pour les voyageurs vaccinés contre le Covid-19. Dès lors que la preuve de leur immunisation et de leur non contagion sera faite, la quarantaine de sept jours est désormais ouverte aux personnes ayant reçu une dose de vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna), soit après une contamination avérée au Covid-19, soit en complément d'une vaccination avec l'Astrazeneca. Ce nouveau protocole entrera en vigueur mardi prochain.

Pourront désormais prétendre à ce protocole les passagers qui déclareront :

- avoir reçu deux doses du vaccin Comirnaty© de Pfizer/BioNTech ou Moderna ;
- avoir reçu au moins une dose du vaccin Comirnaty© de Pfizer/BioNTech ou Moderna, et qui peuvent fournir la preuve d'une infection ancienne au Covid-19 ;
- avoir reçu une dose du vaccin AstraZeneca, complétée par une dose de vaccin à ARN messager (Moderna ou Pfizer/BioNTech).

Rappels

Pour rappel, cette déclaration se fait via le [formulaire de demande d'entrée en Nouvelle-Calédonie](#), disponible sur le site du gouvernement. Elle doit être justifiée par une copie du certificat de vaccination et éventuellement par un document attestant une infection ancienne au Covid-19. Chaque demande sera transmise au médecin de la quarantaine qui validera son éligibilité ou non au protocole.

Le protocole permettra de s'assurer que la personne vaccinée est bien immunisée et non contagieuse.

À son arrivée en Nouvelle-Calédonie, le voyageur devra fournir, comme tous les passagers, le résultat d'un test PCR négatif réalisé moins de 72 heures avant son départ.

Il sera conduit en quarantaine dans un hôtel réquisitionné où sera réalisé un test sérologique qui devra s'avérer positif (vérification de l'immunité par la présence d'anticorps).

En cas de résultats douteux (limite du seuil d'immunité, sérologie négative ou très faiblement positive), la personne poursuivra le protocole classique de quarantaine (14 jours).

Si les résultats obtenus sont conformes à ce nouveau protocole, un nouveau test PCR sera effectué au septième jour de quarantaine. Ce résultat devra être négatif pour permettre au voyageur de quitter la quarantaine à J7.

En cas de test PCR positif, pendant ou à l'issue de la quarantaine, la personne sera isolée à l'unité Covid-19 du Médipôle.

Tout en continuant à protéger la Nouvelle-Calédonie, ce protocole spécifique pour les voyageurs vaccinés permettra notamment de :

- faciliter les rotations des personnels navigants et les missions des accompagnateurs d'Evasan, vaccinés pour la plupart,
- libérer plus rapidement des chambres dans les hôtels réquisitionnés et ainsi de mieux répondre à la demande,
- fluidifier les voyages pour motifs impérieux de particuliers ou de professionnels devant faire des allers-retours entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur,
- simplifier la venue en Nouvelle-Calédonie de certains professionnels, notamment de santé.

Comment savoir si une personne est immunisée ? Contagieuse ?

Pour savoir si une personne est immunisée contre le Covid-19, naturellement ou par vaccination, il faut vérifier la présence des anticorps adaptés dans son organisme. Pour cela, on réalise un test sérologique (prélèvement sanguin). Un résultat positif indique la présence d'anticorps, et donc l'immunisation. Un résultat négatif indique l'absence d'anticorps, et donc d'immunisation.

Pour savoir si une personne est contagieuse, il faut vérifier la présence de virus dans son organisme. Pour cela, on réalise un test PCR (prélèvement nasal). Un résultat positif indique la présence du virus, et donc la contagiosité. Un résultat négatif indique l'absence de virus, et donc la non-contagiosité.